

L'impératif canonique dans les langues bantoïdes bantoues et grassfields du Cameroun

Adriel J. Bebine, Madeleine Ngo Njeyiha & Laurence Ngoumamba
Université de Yaoundé 1

La présente communication décrit, dans une perspective typologique, les moyens d'expression de l'impératif canonique dans une quinzaine de langues bantoïdes parlées au Cameroun. Elle émerge d'un contexte où l'impératif et le prohibitif sont rarement employés comme paramètres d'évaluation de la distance linguistique entre les langues bantoues et les langues grassfields du Cameroun. Notre objectif est à la fois descriptif et typologique. Au plan descriptif, à partir d'un corpus collecté par élicitation auprès des locuteurs natifs de chaque langue, il s'agit de déterminer des moyens d'expression de l'impératif et du prohibitif à la deuxième personne (du singulier et du pluriel) dans les six langues bantoues que sont le yangben, le nugu, le basa'a, le bati, l'ewondo, le duala, ainsi que dans les sept langues bantoïdes non bantoues, notamment le ghomala', le medumba, le ngemba, le nufi, le nweh, le kom, et le kenyang. Dans une perspective typologique, il s'agira de comparer les différents moyens d'expression de l'impératif et de voir si la distinction établie entre les langues bantoues et non bantoues aujourd'hui est perceptible à travers le marquage de l'impératif. Cette description montre que les langues étudiées emploient, pour exprimer l'impératif, des formes verbales moins marquées, celles semblables à l'infinitif ou au subjonctif, des mélodies tonales spécifiques parfois accompagnées d'un indice pronominal de la seconde personne, des marques du pluriel et/ou des marques aspectuelles et rarement des affixes. Dans les cas où l'impératif est marqué, il existe une variation des marques selon la structure phonologique du thème verbal. Dans une perspective typologique, la comparaison permet d'observer que la plupart des langues emploient les mélodies tonales pour marquer l'impératif. La tentative de répartition des langues d'études selon les moyens d'expression de l'impératif ne permet pas de consolider une distinction entre les langues bantoues et les langues grassfields.